

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE CRÊTS EN BELLEDONNE

EXTRAIT DU REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 11 juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Crêts en Belledonne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil, en mairie, sous la présidence de Monsieur LARDIERE Jérôme, assisté de Cindy BARRALON, désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 5 juin 2026 **Date d'affichage** : 5 juin 2026

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : BACHELOT Pierre – BARRALON Cindy – BELLOT-PATUREL-BALSAS Karine – BERNARD Stéphanie – BERTONI Damien – BRUNET-MANQUAT Laurent – CHELLOUG Coline – COINDET Aurélie – CONTADINI Alexandre – CORNU Jean-Virgile – CUGNOLIO Olivier – DALBON-GOULAZ Hugues – DURAND Anne-Marie – FRAISSE Bruno – GIRAULT-FERRARI Jeanne-Marie – GIVAUDAN Maxime – LAMBERT Pierre – LARDIERE Jérôme – MARTIN Delphine – MENGUY Laurie – ROBERT Louise – VEILAND Pascal – VEYRET Géraldine – ZAPPIA Jacqueline.

Absents : LAVAL Frédéric , TABET Youcef, MARTAIN Sylvie

Excusés : LAVAL Frédéric , TABET Youcef, MARTAIN Sylvie.

Pouvoirs : LAVAL Frédéric à BARRALON Cindy, TABET Youcef à LARDIERE Jérôme.

Soit, 24 présents, 26 votants, 27 conseillers en exercice. Lesquels, formant la majorité des membres en exercice,

OBJET : RETRAIT DU REGLEMENT DES SALLES COMMUNALES DE LA
LOCATION DES SALLES DU BAS DE MON EXIL AUX PARTICULIERS

Laurie MENGUY propose une Modification des délibérations n°89 2024 du 19 décembre 2024 (Tarifs de mise à disposition des salles communales et du matériel) et n° 90 2024 du 19 décembre 2024 (approuvant les règlements intérieurs et conventions de mises à disposition et modalités de sécurité pour le prêt des salles communales).

Elle explique que la mise à disposition des salles du bas de Mon Exil aux particuliers pose des problèmes de sécurité et d'organisation.

Elle propose donc au conseil municipal de retirer cette possibilité de intérieur et des tarifs de mise à disposition des salles communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide de modifier les délibérations n°89 2024 du 19 décembre 2024 (Tarifs de mise à disposition des salles communales et du matériel) et n° 90 2024 du 19 décembre 2024 (approuvant les règlements intérieurs et conventions de mises à disposition et modalités de sécurité pour le prêt des salles communales), en retirant la possibilité de location des salles du bas de Mon Exil pour les particuliers.**

Pour certifier conforme,

Fait et délibéré à Crêts en Belledonne,

Le 11 juin 2026

Le 1^{er} adjoint
Jérôme LARDIERE

